

Concours 2015 IRA de LILLE

Rapport du président du jury

Concours 2015

Il convient d'abord de souligner la qualité de l'organisation de ce concours et de l'accueil à l'Institut Régional d'Administration de Lille. Le jury tient à exprimer ses remerciements à l'équipe de direction de l'institut, et en particulier à toutes les personnes qui ont directement œuvré à la réussite du concours sous la conduite de Monsieur JOANNE. Cette organisation permet aux candidats de passer leurs épreuves dans les meilleures conditions et aux membres des jurys de travailler dans la sérénité, malgré les difficultés qui peuvent surgir à tout moment comme la présente session l'a démontré.

1. Statistiques du concours 2015

Il faut d'abord souligner le recul impressionnant du vivier des candidats inscrits au concours de l'IRA de Lille puisque le nombre de candidats inscrits a diminué de 17,8% en deux ans entre les concours 2013 et 2015 ; cette tendance s'accélère encore cette année puisque la chute sur les trois concours atteint 9,7% entre la session 2014 et la session 2015.

En deux sessions, le nombre global de candidats inscrits est passé de 2295 à 2072. Cette baisse se vérifie aussi bien pour le concours externe que pour le concours interne, comme le montrent les deux tableaux ci-dessous.

Concours 2014

| | externe | interne | 3ème concours | TOTAL |
|--|---------------|--------------|---------------|-------|
| Nb de postes | 69 | 52 | 8 | 129 |
| Nb d'inscrits (dossiers acceptés) | 1 237 | 896 | 162 | 2295 |
| Nb de présents | 541 | 573 | 95 | 1209 |
| Nb d'admissibles | 149 | 123 | 25 | 297 |
| <i>barre d'admissibilité (en points)</i> | <i>79,96</i> | <i>43,28</i> | <i>40,00</i> | |
| Nb d'admis (liste principale) | 69 | 52 | 8 | 129 |
| <i>barre d'admission LP (en points)</i> | <i>149,67</i> | <i>90,44</i> | <i>97,53</i> | |
| Nb d'admis (liste complémentaire) | 23 | 12 | 3 | 38 |
| <i>barre d'admission LC (en points)</i> | <i>140,00</i> | <i>85,64</i> | <i>93,24</i> | |

Concours 2015

| | externe | interne | 3ème concours | TOTAL |
|--|---------|---------|---------------|-------|
| Nb de postes | 69 | 52 | 8 | 129 |
| Nb d'inscrits (dossiers acceptés) | 1 121 | 814 | 137 | 2072 |
| Nb de présents | 494 | 493 | 84 | 1071 |
| Nb d'admissibles | 143 | 128 | 27 | 298 |
| <i>barre d'admissibilité (en points)</i> | 74,4 | 44,16 | 40,00 | |
| Nb d'admis (liste principale) | 69 | 52 | 8 | 129 |
| <i>barre d'admission LP (en points)</i> | 149,43 | 94,04 | 97,00 | |
| Nb d'admis (liste complémentaire) | 21 | 13 | 3 | 37 |
| <i>barre d'admission LC (en points)</i> | 136,84 | 91,4 | 95,52 | |

Il faut d'ailleurs noter que si le taux de présence au concours externe permet de compenser un peu la baisse des inscrits (la baisse du nombre des présents atteint 8,7%, alors qu'il y avait 9,4% d'inscrits en moins), ce taux amplifie la décreue au concours interne puisqu'il faut constater 14% de présents en moins alors qu'il y avait seulement 9,2% d'inscrits en moins. Les chiffres du troisième concours confirment cette tendance.

Il semble nécessaire d'attirer l'attention de la DGAFP sur ce fort recul des inscriptions au concours qui doit être analysé et que des solutions soient apportées à ce phénomène.

2.Fonctionnement du jury

La composition du jury répondait, cette année encore, aux exigences de parité et représentait les différentes administrations dans lesquelles les attachés pourront exercer à l'issue de leur scolarité. Tous les membres avaient bénéficié, cette année ou précédemment, de la formation offerte par la DGAFP, visant à assurer leur professionnalisation.

Les jurys ont respecté les souhaits exprimés par les responsables du recrutement de la fonction publique qui visent à vérifier les connaissances des candidats à l'écrit et de profiter des épreuves orales pour s'assurer de leurs compétences dans l'esprit d'un véritable entretien de recrutement.

Les épreuves orales posent une difficulté en raison du caractère factice de la présentation par un candidat d'une vingtaine d'années de son « parcours professionnel ».Le jury se trouve face à des présentations préparées par des instituts divers de préparation qui se répètent avec une grande régularité.

Toutefois, le jury a souligné que l'épreuve orale permet de mettre en évidence les lacunes fortes de certains candidats dès que l'on s'éloigne du dit exposé et qu'il demeure utile de vérifier parfois si un candidat dispose des connaissances minimales d'une personne qui aspire à occuper des fonctions d'attaché .De même, les mises en situation sont l'occasion de vérifier les aptitudes des candidats.

Comme l'an dernier, et à juste raison, les enseignants de langues, membres du jury ont aussi regretté la limitation à 15 de la note maximale prise en compte lors du concours. Cette limitation paraît assez injuste puisqu'elle aboutit à mettre la même note à un candidat qui valait une note de 20/20 qu'à celui qui méritait seulement la note de 15. Il y

a là un point du règlement du concours qu'il faudrait revoir pour prendre en compte la nécessité de la maîtrise d'au moins une langue vivante, qui paraît indispensable pour un futur cadre de l'administration. De même, il paraît dommage que l'épreuve de langue ne soit pas obligatoire pour le concours interne.

Le rapport du jury pourrait s'arrêter là et renvoyer pour les observations spécifiques relatives aux trois concours au rapport de l'an dernier tant les observations et les préconisations sont les mêmes. Toutefois, elles sont reprises ci-dessous pour faciliter la tâche des candidats qui souhaitent s'informer.

3. Observations spécifiques par concours.

3.1. Le concours externe

La grande majorité des candidats dispose d'un bon bagage universitaire, le plus souvent de niveau Master complété par une année de préparation en IPAG. Beaucoup ont également bénéficié d'une formation dans un IEP. Le jury considère donc que les candidats devraient faire preuve d'un niveau de réflexion de bon niveau, appuyé sur des connaissances solides. C'est malheureusement loin d'être le cas pour beaucoup de candidats dont les connaissances paraissent largement insuffisantes.

Pour ce qui concerne tout d'abord l'épreuve de composition sur un sujet d'ordre général, le jury ne peut que reprendre les observations déjà présentées dans le rapport de l'an passé sur le fait que la majorité des candidats n'a pas su sortir des clichés et des idées toutes faites, sans analyse, ni structure dans la présentation. Certaines copies étaient également peu lisibles, et comportaient un nombre important de fautes d'orthographe. **La répétition, année après année des mêmes observations devraient inciter les candidats, et aussi les organismes de préparation, à bien comprendre que sans un travail de préparation approfondi et couvrant tous les domaines prévus dans l'arrêté qui détermine les thèmes retenus pour le concours, il n'est pas de succès possible.**

Les questions à réponses courtes jouent un rôle fondamental dans la sélection des candidats, car des différences nettes apparaissent entre les candidats à l'occasion de cette épreuve. C'est là que l'écart en termes de connaissances est le plus avéré entre les candidats. Le jury souligne la nécessité de répondre, même de façon succincte, à l'ensemble des questions et rappelle la nécessité de bien se préparer à ce type d'épreuves à la fois par l'acquisition de connaissances, mais aussi par un entraînement qui doit permettre de maîtriser le temps qui est une des données importantes de cette épreuve spécifique.

Les candidats devraient profiter de l'exposé oral de cinq minutes pour apporter une touche personnelle à la présentation et surtout éviter la récitation chronologique du parcours. Les jurys ont souvent constaté, le peu de naturel de certaines de ces présentations pouvant donner l'impression d'un manque de conviction dans les propos et de la récitation d'un travail préparé par différentes organismes de préparation.

Même si cette épreuve peut avoir un aspect factice à la base, car l'expérience des candidats se résume à leurs activités universitaires et à leurs activités bénévoles autour de leur vie universitaire, il faudrait qu'ils puissent réfléchir sur leurs expériences et leurs projets d'avenir et non pas réciter un catalogue de réponses préparées à l'avance .

L'interrogation des candidats en matière de connaissances a été faite sur des thèmes en lien direct avec leur présentation et leur parcours. Comme les années précédentes, il faut souligner le manque de connaissances, de curiosité ou de capacité d'analyse de certains candidats.

Les candidats ont été systématiquement interrogés sur leurs motivations pour l'accès à la fonction publique et sur le projet professionnel sous-tendu par leur candidature. Ceci conduit à beaucoup de propos convenus.

En contre point, le jury a apprécié la capacité de certains candidats à défendre et argumenter le désir d'occuper des fonctions précises, tout en sachant que peu de postes leur sont consacrés à l'occasion du classement de sortie.

Les mises en situation ont été très révélatrices des capacités des candidats à exercer ou non des fonctions d'encadrement. C'est dans ce cadre que le formatage des organismes de préparation est le moins prégnant et les questions posées dans ce cadre apportent un éclairage très révélateur sur les compétences et qualités du candidat.

3.2.Le concours interne

Les candidats au concours interne continuent à négliger l'épreuve supplémentaire de la ou des questions qui complètent la note administrative. Soit les candidats connaissent les questions posées et répondent d'abord aux questions, avant d'aborder la note, ce qui leur assure un certain nombre de points, soit ils commencent par la note avec le risque de s'y perdre et de ne plus avoir le temps de répondre aux questions soit parce qu'ils ne connaissent pas la réponse soit parce qu'ils sont vraiment pris par le temps.

Cette épreuve, qui est « l'épreuve phare » du concours interne, est aujourd'hui difficile pour les candidats, mais pose aussi un problème au jury. Les candidats doivent apprendre, dans leurs préparations, à gérer leur temps, ce qui n'est jamais simple ; ils doivent aussi être capables de rendre un arbitrage pour savoir par quelle partie, ils vont débiter entre la note et les questions et arrêter en un court laps de temps leur organisation. Les membres du jury pour leur part se doivent de respecter les règles du concours, même si, parfois, ils regrettent de ne pouvoir mieux noter des copies où la note est très bonne alors que les questions sont insuffisamment ou pas du tout traitées. La solution pourrait être de distinguer clairement deux parties de la notation, mais cela nécessiterait une modification des règles du concours.

Si les candidats commencent à bien percevoir les principes de l'entretien sous la forme « RAEP », certains pensent encore que l'admission à l'IRA est la consécration d'un parcours, ce qui peut entraîner de graves désillusions.

Les jurys soulignent que les dossiers fournis demeurent décevants : soit bâclés, soit peu conformes à la réalité des fonctions exercées. Dans ces cas-là, les questions font rapidement apparaître la survalorisation de la description des missions exercées et le manque de réflexion des candidats sur leur parcours. Là aussi, un certain formatage des dossiers apparaît et il devient vite facile de retrouver la marque de fabrique de tel ou tel organisme de préparation. Il faut aussi indiquer que la récitation par cœur de l'exposé revient fréquemment.

Comme les années précédentes, le point le plus marquant lors des entretiens est celui du déficit de connaissances administratives même dans l'environnement professionnel immédiat du candidat. Ceci témoigne d'un manque de curiosité qui est peu compatible avec les missions d'un attaché généraliste. Ce point mérite d'être rappelé et souligné, car il est la cause directe de l'échec de nombreux candidats.

L'épreuve de langues qui est facultative montre un niveau très hétérogène. Il se déroule entièrement dans la langue choisie et nécessite une bonne maîtrise de l'oral. Un certain

nombre de candidats a mal mesuré cette difficulté et a manifestement souffert pendant l'épreuve.

3.3.Le troisième concours

Les profils des personnes qui présentent ce concours sont très hétérogènes et dans la majorité, les candidats présentent des parcours très intéressants.

Comme dans les autres voies, les réponses aux questions ont le plus souvent été décevantes ce qui témoigne d'un travail de préparation et d'information parfois insuffisant.

La question à laquelle les candidats ont le plus de mal à répondre est celle de leur motivation. Les jurys perçoivent que certains propos convenus cachent d'autres motivations et notamment celle de la sécurité de l'emploi. Mais les candidats ont du mal à l'exprimer ainsi.